

RÉGLEMENT

01 - ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours Stairs Design Awards est organisé par PBM Groupe.

Le groupe PBM est un groupe français spécialisé dans la préfabrication d'éléments en béton pour la construction. Leader incontesté dans son secteur, sa mission est de satisfaire durablement par l'innovation la demande croissante de produits et solutions en béton préfabriqué.

Pour s'acquitter de cette mission, le groupe PBM emploie plus de 600 collaborateurs répartis sur 8 sites de production et 2 agences à travers la France et décline son activité en 4 divisions:

- Bâtiment : Escaliers, balcons, conduits d'aération, préfabriqués en béton
- TP/Génie Civil : Murs de soutènement, écrans acoustiques
- Négoce : petits éléments en béton à destination des négociants en matériaux de construction. + Escalakit® (escalier béton préfabriqué, livré en kit) + Création d'un escalier mixte béton et métal : le SoLoft
- Eurobéton : Conception, fabrication et pose de bâtiment industriels.

Spécialisé dans les escaliers préfabriqués en béton qui constituent environ 60% de son activité, le groupe PBM doit son succès à la diversité de son offre. En effet, avec plus de 50 000 références d'escaliers préfabriqués, PBM est capable de répondre à l'intégralité de la demande en France. De plus, la puissance du groupe lui permet d'être moteur d'innovation dans son secteur d'activité.

PBM Groupe est l'interlocuteur unique des candidats. Il est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours.

Email de l'organisateur : communication@pbm.fr

Coordonnées de l'organisateur :

97 allée Alexandre Borodine – Bâtiment Cèdre 2 – 69800 SAINT PRIEST

+33 (0) 4 72 81 21 80

www.pbm.fr

Site internet du concours :

www.pbm-stairsdesignawards.fr

02 - OBJECTIFS DU CONCOURS

Les participants sont invités à concevoir un escalier innovant, avec une identité forte, devenant un élément architectural clé, bien au-delà de son rôle fonctionnel de base.

Les étudiants laisseront libre cours à l'imagination et à la créativité pour le dessin d'un escalier au design radicalement différent des escaliers existants, sans autre contrainte que d'utiliser principalement du béton, et que l'escalier garde une fonction d'escalier. D'autres matériaux peuvent lui être associés, l'utilisation du béton doit cependant rester manifeste. Cet escalier, outre son originalité doit être conforme aux règles d'accessibilité, et réalisable.

Mots clés : innovation, design, œuvre d'art, concept, folie

Ce concours a aussi pour objectif d'aider les étudiants à développer leur réflexion et à faire connaître leur idée en matière d'architecture. Il leur apporte une visibilité dans le secteur de l'architecture et de la construction.

03 - PARTICIPANTS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits en école d'architectures en France, Belgique, Suisse, Luxembourg pour l'année 2018-2019.

Les candidats peuvent se présenter soit de manière individuelle, soit en équipe constituée au minimum d'un étudiant architecte et pouvant également intégrer d'autres étudiants architectes et/ou un étudiant ingénieur.

L'ensemble des membres concourant aux concours doit être titulaire d'une carte étudiante, et ne doit pas excéder 3 personnes.

Lors du rendu du concours, tous les membres de l'équipe doivent figurer dans la fiche d'identification de l'équipe sous le titre d'associés et seront considérés comme auteurs du projet au même titre que le mandataire.

04 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription, obligatoire, est ouverte à partir de la date du lancement : 1er octobre 2018, et jusqu'au 3 décembre 2018. Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne par l'intermédiaire du site web :

www.pbm-stairsdesignawards.fr.

Il devra renseigner les éléments suivants (action à dupliquer pour tous les candidats) :

- Nom
- Prénom
- Email
- Téléphone
- Nom de l'école
- Carte étudiante

Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par email. Un mail de confirmation contenant un numéro de participation attribué aux candidats sera envoyé. Ce numéro doit être annoté sur le dossier rendu.

Cet email atteste de l'inscription et contient le dossier de participation.

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul et unique projet.

Questions :

Les questions concernant le règlement peuvent être adressées par email jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions : communication@pbm.fr

05 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le rendu se fait en deux phases.

La première phase s'adresse à tous les candidats voulant participer au concours et fait l'objet d'un premier jury. Le rendu des livrables est attendu pour le 15 février 2019.

La seconde phase s'adresse aux candidats sélectionnés lors du premier jury.

Une première sélection aura lieu du 16 février au 1er mars 2019 durant laquelle le jury sélectionnera les 8 finalistes.

PBM Groupe dévoilera la sélection le lundi 04 mars 2019.

Tous les projets conformes seront exposés sur le site internet www.pbm-stairsdesignawards.fr, à partir du 05 mars 2019 et les internautes seront appelés à voter pour élire le prix du public parmi tous les projets jusqu'au 07 avril 2019.

Les 8 projets finalistes seront départagés durant la cérémonie de remise des prix le 8 avril 2019 par le jury.

Le jury révélera les trois gagnants du concours lors de cette soirée ainsi que le prix du public lors de cette soirée remise des prix.

Première phase : Un dossier de présentation informatique du projet au format PDF

Les projets doivent être adressés par voie électronique au format PDF à communication@pbm.fr ou par we transfer à cette adresse pour les fichiers volumineux.

Le dossier contient :

- Synthèse du projet avec texte explicatif
- Description du projet (choix du partie artistique, performances techniques, détails techniques, détails sur le rendu)
- Planches dimensions A2, format portrait qui doivent contenir :
 - Un plan de l'escalier au 1/50ème
 - Une élévation de l'escalier au 1/50ème
 - Une image de l'escalier en situation, dans son intégralité
 - Toutes indications ou images complémentaires, jugées nécessaires pour comprendre le projet

Deuxième phase / Présentation lors du jury final :

- Un ppt de 5 diapos max : support d'une présentation orale de 10 minutes maximum, suivie d'un échange avec le jury pendant 15 minutes.
- Panneaux format A1 ou A0 pour l'exposition du projet
- Tout document complémentaire pour l'exposition du projet

Toute présentation non conforme peut, si le jury le décide, entraîner l'élimination du candidat. L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents. L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction pour des publications ultérieures.

06 - COMPOSITION DU JURY

Le jury se réunit à deux reprises, correspondant aux deux phases de rendu. Le jury se compose de huit membres :

- 3 responsables enseignants d'écoles d'architectures
- 2 architectes DPLG
- 3 représentants de PBM

Désignation des projets lauréats et mentionnés :

Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement. Le jury sera particulièrement attentif à la recherche d'une solution innovante.

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum trois projets lauréats. Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de www.pbm-stairsdesignawards.

07 - RÉCOMPENSES

Les prix sont distribués le jour de la remise des prix par chèque. Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1er prix** : 8000€
- 2e prix** : 5000€
- 3e prix** : 2500€
- Prix du public** : 2500€

08 - CESSION DE DROITS

En participant à ce concours, les participants s'engagent à céder leurs droits (propriété intellectuelle, droits d'exploitation) à PBM GROUPE.

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur leur projet leur permettant de participer au présent concours, et dégagent PBM de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à titre quelconque.

Par ailleurs, les participants garantissent PBM GROUPE contre tout recours ou action que pourrait leur intenter à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis par le présent concours, par toute personne ayant participé ou non aux projets étant susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

En participant au prix PBM, le candidat autorise les organisateurs à utiliser l'ensemble des visuels transmis pour communiquer de quelques manières que ce soit au sujet du Stairs Design Awards ou pour illustrer le site Web www.pbm-stairsdesignawards.fr lors du vote du prix du public.

Les auteurs ne pourront prétendre à aucune rémunération pour la diffusion de leur projet.